

Nogent-sur-Eure, le 25 octobre 2017

# CONVOCAATION

## Assemblée Générale CDE d'Eure-et-Loir

Le vendredi 22 Décembre 2017

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir CCI Chartres  
5Bis avenue Marcel Proust  
28000 CHARTRES

Vous êtes conviés aux :

Assemblée Générale Ordinaire

**Le vendredi 22 Décembre 2017 à 18 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

1. Rapport moral de l'exercice 2016-2017
2. Comptes annuels et rapports financiers 2016 – 2017
3. Budget prévisionnel 2017 – 2018
4. Questions diverses

Assemblée Générale Élective

**Le vendredi 22 Décembre 2017 à 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

Proclamation des résultats de vote

### CANDIDATURES A LA PRÉSIDENTE ET AU COMITÉ DIRECTEUR

**Les candidatures à la présidence et les listes au comité directeur doivent parvenir au siège du CDE28 le 10 novembre 2017 dernier délai.**

**Les conditions de candidatures, Président, Comité directeur, les répartitions des postes femmes/hommes, les modalités électorales (article 6<sup>E</sup> du règlement intérieur sont joints à la présente convocation.**

**Par souci de protection de l'environnement, l'intégralité des documents nécessaires à cette assemblée générale, statuts et règlement intérieur approuvés par l'assemblée générale du 20 avril 2017, Rapport moral de l'exercice 2016-2017, Comptes annuels et rapports financiers 2016 – 2017, Budget prévisionnel 2017 – 2018 sont disponibles sur notre site internet [www.cde28.ffe.com](http://www.cde28.ffe.com) Ils peuvent vous être envoyés par courrier sur simple demande.**

### QUESTIONS DIVERSES

Les questions posées par les membres de l'Assemblée Générale sur les points non inscrits à l'ordre du jour doivent parvenir par écrit au CDE28 10 jours ouvrables avant l'Assemblée.

### QUORUM

Au cas où le quorum ne serait pas atteint le vendredi 22 Décembre 2017 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Elective, une nouvelle Assemblée est convoquée pour le mardi 16 janvier 2018 à 18h30 au siège du CDE28 Les Ecuries du Val de l'Eure Lieudit Le Pâtis 28120 NOGENT-SUR-EURE (Le bureau de vote sera ouvert de 18h30 à 19h). L'avis ci-dessus tient lieu de deuxième convocation. Les votes exprimés pour l'AG du 22 Décembre 2017 seront valables pour l'AG du 16/01/2018.

Le 24 novembre 2017, vous recevrez les convocations aux assemblées générales du 22 décembre 2017, avec le matériel de vote et les listes des candidats.

Pour voter deux solutions :

- Vote par correspondance
- Vote sur place le 22 décembre 2017 de 18h à 18h30

Amicalement,  
Nathalie CARRIÈRE



Présidente du Comité directeur du CDE28